

Conseil général de la Commune de Prévonloup

Séance ordinaire du 11 octobre 2023

Appel

Appel 18 présents, 4 excusés, un absent,

Trois personnes sont présentes et n'ont pas été appelées. Le président leur demande s'ils souhaitent être assermentés. La réponse est oui. Le président lit le serment pour l'assermentations.

Les nouveaux membres du conseil sont Magali Steffen, Lionel Schaller et Florian Schneider

Afin d'assurer le bon déroulement de la séance, le président rappelle les règles pour ce qui concerne la prise de parole. Soit : lever la main et attendre que la parole soit donnée par le Président.

PV de la séance du 21 juin 2023

Le PV de la dernière séance est lu par la secrétaire. Il est accepté à l'unanimité

Claire-Lise Sumi, demande s'il serait possible pour les abréviations de mettre le détail lors de la première mention.

Réponse : Le nécessaire sera effectué à partir du présent PV

Correspondances et communications de la Municipalité

Alain Michel

Passeport vacances : les frais de bases pour la commune étaient de Fr. 300.--. 6 inscriptions pour la commune ce qui représente 4 enfants différents.

Quelques soucis avec l'horloge ainsi que le Molok qui a été endommagé. Les réparations ont pris du temps suite à un manque de disponibilité de matériel.

Le boursier a souhaité mettre un terme à son poste au 31 octobre 2023, des démarches sont en cours, le nouveau boursier communal devrait pouvoir être présenté au Conseil lors de la prochaine séance en décembre.

Concernant la construction à l'entrée du village depuis Lucens, la mise à l'enquête est terminée, les travaux débuteront le 23 octobre prochain.

L'apéro de Noël aura lieu le 18 décembre 2023

Pierre-Alain Ogay

Pas de communication

Philippe Ligniger

La semaine dernière nous avons eu une séance des délégués de l'EMB (Epurateur Moyenne Broyée) nous avons accepté un crédit de construction pour l'ensemble des travaux pour un total 79'240'000.- montant duquel les subventions seront déduites.

Déroulement prévu du projet 2023-2028

La planification actuelle vise à démarrer les premiers travaux préparatoires à la STEP de Lucens en fin d'année 2023. Le chantier, qui se déroulera par étapes pour pouvoir maintenir en tout temps le traitement des eaux usées, se poursuivra jusqu'en 2028.

Les prévisions actuelles font état d'un coût de 143.-(TVA incluse) par équivalent-habitant et par an.

Raccordement des fontaines en eau

Nous avons trouvé une solution provisoire pour le raccordement avec l'eau de nos sources pour alimenter nos fontaines. Quelques réglages sont encore à faire mais dans quelques jours les 3 fontaines devraient couler au grand plaisir de nos habitants.

Marc Schneider

Pas de communication

Anita Paccaud

Pas de communication

Préavis 02-2023 : Modification des statuts de l'AIMLE

Lecture du préavis par la secrétaire

La Municipalité vous soumet aujourd'hui un préavis pour la modification de l'article 13 des statuts de l'AIMLE (Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs)

Lecture du rapport de la commission de gestion composée de Véronique Paccaud rapporteur, de David Santos, Hervé Wyssa et Jean-Marc Crottaz (suppléant)

La commission recommande d'accepté le préavis tel que présenté.

Question / Remarques

Aucune question / remarque

Vote : 19 pour - 2 abstentions

Préavis 03-2023 : Arrêté d'imposition 2024 - 2025

Lecture du préavis par la secrétaire

La municipalité vous propose d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2 ans (2024 et 2025), en cas de nécessité il serait possible de modifier en fin d'année 2024 l'arrêté d'imposition 2025.

L'évolution actuelle des comptes communaux et les investissements prévus ne justifie aucune modification des taux d'imposition pour les années 2024 et 2025.

Les taux de l'arrêté d'imposition 2024 – 2025 sont les suivants :

- Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales : **72.5 %**.
- Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles : **CHF 1.- par CHF 1'000.-**.
- Impôt sur les chiens : **CHF 50.-**.

Lecture du rapport de la commission de gestion composée de Véronique Paccaud, David Santos, Hervé Wyssa rapporteur et Jean-Marc Crottaz (suppléant)

Question / Remarques

Aucune question / remarque

Vote : 20 pour - 1 abstention

Postulat pour la création d'une zone 30km/h à Prévonnoloup par Davis Santos

Tout d'abord David Santos remercie la Municipalité pour le déplacement du radar et pour les résultats transmis

Lecture du postulat par David Santos

Alain Michel informe que les derniers chiffres du radar ont été enregistré en mode « fantôme » (aucune vitesse affichée) de ce fait pas d'influence sur les conducteurs les vitesses relevées sont celles du passage.

Francis Intenso : l'essentiel a été dit dans le postulat. Lui qui habite le bâtiment avec des fenêtres qui donnent sur la route, constate les nuisances sonores des véhicules. Le bruit est insupportable. Par exemple en période de canicule il était très difficile d'ouvrir les fenêtres. Il a tenté d'analyser le trafic et constat un changement des usagers. Plus de conducteur de moto, et pour rappel une moto 125cm³ fait autant de bruit qu'un pilatus au décollage. L'installation de 4 panneaux d'attention serait aussi une bonne solution. Il rappelle aussi que la route Romont – Lucens est elle aussi dangereuse. Passer la zone en 30 km/h permettrait de diminuer la pollution dans l'air et la pollution sonore. Il soutient le postulat à 100%

Marlise Wegmann demande pourquoi la zone 30 serait uniquement sur ce tronçon et pas ailleurs ?

Alain Michel répond que pour l'instant rien n'a été décidé. Le contact doit encore être pris avec l'état et les différents critères analysés.

Davis Santos mentionne qu'il a pris contact avec le voyer et que celui-ci a répondu que c'était envisageable.

Marlise Wegmann, mentionne que oui il faut rouler doucement, mais que les enfants doivent aussi apprendre à être attentif et à faire attention.

Gabrielle Santos répond que même lorsqu'on est adulte on peut être victime d'un accident, toutes les générations peuvent être touchées. Et que nous avons un rôle à jouer pour réduire les risques. Gabrielle : même adulte on peut être victime d'un accident cela touche toute les générations.

Magali Steffen enseignante à la haute école indique que la circulation cause chaque année un certains nombres de déficits liés à l'ouïe.

Christian Schneider est favorable à la limitation à 30km/h pour l'entier du village. La sortie du restaurant est dangereuse et le bruit sur les autres routes du village est conséquent.

Alain Michel indique que ce n'est pas possible de mettre la limitation à l'entrée du village, il doit y avoir une zone de décélération nécessaire de 150m à partir de l'entrée du village. Et que les croisées deviendraient des priorités de droite

Jean-Jacques Ogay à Lucens les enfants sont accompagnés d'une personne avec une palette et un panneau lumineux peut-être que ceci pourrait être une solution.

Gabrielle Santos répond que ce pourrait être une solution supplémentaire mais que la limitation à 30km/h reste le choix premier.

Lisette Schneider indique que tous les habitants au bord de la route cantonale seraient contents de d'avoir une limitation à 30km/h pour des raisons phoniques.

Véronique Paccaud prend la parole pour indiquer qu'elle n'est pas en accord avec le passage à 30km/h, c'est pour elle une mesure extrême qui n'est pas nécessaire dans commune et que ce n'est pas parce que c'est possible que l'on est obligé de le faire. Il pourrait être envisagé de mettre en place quelque chose durant les heures de transports scolaires. Elle rappelle que la commune a déjà beaucoup fait.

Véronique Paccaud mentionne que lorsque c'est limité à 30km/h comme à Henniez, on a les yeux rivés sur le compteur on est donc moins attentif à ce qui nous entoure. Elle suggère qu'une autre solution soit réfléchiée par la Municipalité avant de passer au 30km/h

Claire-Lise Sumi indique que si la zone 30km/h est validée, il faudrait maintenir les radars pédagogiques

Gabrielle Santos indique que des éléments statistiques permettent d'avoir des éléments concrets en faveur du 30km/h

David Santos quant à lui demande à Véronique Paccaud de lui citer une étude qui mentionne que rouler à 30km/h, n'est pas bénéfique. Les chiffres sont des faits et que selon lui, le discours de Véronique Paccaud va contre les faits.

Magali Steffen est d'accord que les enfants doivent apprendre à être attentif. Mais des mesures complémentaires pourraient être mises en place en particulier pour le mercredi. Celles-ci pourraient être bénéfique, mais il est vrai que la limitation de la vitesse répond à des critères supplémentaires.

Marlise Wegmann à l'impression qu'il s'agit d'un effet de mode

Bernard Paccaud, demande à l'assemblée si vraiment les personnes présentes dans la salle pensent que ce ne serait pas « chiant » de devoir traverser Billens ou Curtille à 30km/h ?

Hervé Wyssa tout le monde parle de Genève, Lausanne, mais on est à Prévonnoloup là

David Santos rappelle que son postulat est pour l'étude d'une zone 30km/h aussi importante que possible dans le village et que le postulat ne porte pas sur d'autres solutions.

Poursuite de discussion et d'échanges riches.

Le président reprend la parole afin de passer au vote. Il est demandé de faire un vote à bulletin secret.

Vote (23 participants) – 12 oui – 11 non

Le postulat est donc renvoyé à la Municipalité pour étude.

Divers et propositions individuelles

Marlise Wegmann a reçu une visite concernant son abri PC qui ainsi qu'un rapport de plusieurs pages concernant des points qui ne seraient pas en règle.

Alain Michel répond qu'il s'agit d'un problème d'ordre privé, que pour avoir de l'aide ou des informations complémentaires, il faut s'adresser à une entreprise spécialisée dans la mise en conformité des abris. La loi a changé en 2012 et les abris doivent être contrôlés.

Gabrielle Santos remercie la municipalité pour le travail effectué et demande si les communications de la municipalité en début de conseil pourraient aussi concerner les autres dicastères afin d'être au courant des dossiers en cours.

Alain Michel répond que les communications sont faites pour chaque dicastères lorsque des informations utiles peuvent être communiquées

Magali Steffen demande si des mesures de la présence des PFAS dans l'eau potable de Prévonnoloup sont effectuées et s'il est possible d'avoir ces résultats?

Philippe Liniger répond que des analyses de l'eau sont effectuées et que les résultats sont mis au pilier

Rappel prochaine séance le 6 décembre 2023

La Séance levée à 21h51

Le Président
Léandre Bolomey

La Secrétaire
Voutat Céline